

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 40042

Numéro SIREN : 305 273 773

Nom ou dénomination : AAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 14081

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

ORATIO AVOCATS SAUMUR
ZA DES PEUPLERAIES
BP 70007
49401 SAUMUR CEDEX

V/REF : C56717ST/LTO/SBL
N/REF : 76 B 40042 / 2018-A-14081

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 29/05/2018, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 26/04/2018
- Changement de président

Concernant la société

AAS
Société par actions simplifiée
Zone Industrielle de Saumur
49400 Chace

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-14081 le 29/05/2018

R.C.S. ANGERS 305 273 773 (76 B 40042)

Fait à ANGERS le 29/05/2018,
LE GREFFIER



M. L.

AAS
Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros
Zone Industrielle de Saumur
49400 CHACE
305 273 773 RCS ANGERS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 26 AVRIL 2018**

Le 26 avril 2018 à 15 heures 30,

Au cabinet ORATIO AVOCATS – ZA des Peupleraies à SAUMUR, la société GROUPE LECOMTE INDUSTRIES MECANIKES, Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, ayant son siège social Zone Industrielle de Saumur, 49400 CHACE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 837 746 163,

Représentée par son Président Monsieur David LECOMTE,

Associée unique de la société AAS,

A pris les décisions suivantes :

- Démission et nomination d'un nouveau Président,
- Rémunération du nouveau Président,
- Autorisation de nantissement d'actions,
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Patrick VASSEUR de ses fonctions de Président notifiée ce jour. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouvelle Présidente pour une durée indéterminée :

La Société GROUPE LECOMTE INDUSTRIES MECANIKES, Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 euros, dont le siège est à CHACE (49400), Zone Industrielle de Saumur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 837 746 163, représentée par David LECOMTE, Président

La Société GROUPE LECOMTE INDUSTRIES MECANIKES exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société GROUPE LECOMTE INDUSTRIES MECANIKES, a accepté ces fonctions après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat qui vient de lui être conféré.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide que la Société GROUPE LECOMTE INDUSTRIES MECANIKES percevra une rémunération brute annuelle d'un montant hors taxes de cent mille (100 000) euros, pour ses fonctions de Présidente, qui sera facturé en 4 échéances trimestrielles d'avance, à compter rétroactivement du 1^{er} Mai 2018, et ce jusqu'à décision contraire

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique autorise le nantissement de 25.000 actions qu'elle détient dans la société, au profit des banques :

- CIC OUEST, SA au capital de 83.780.000 € sise 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 NANTES, RCS NANTES 855.801.07
- SOCIETE GENERALE, SA au capital 1.009.897.173,75 €, sise 29 Bld Haussmann 75009 PARIS, RCS PARIS 552.120.2

afin de garantir le remboursement des emprunts souscrits par la société GROUPE LECOMTE INDUSTRIES MECANIKES auprès de ces dernières, pour l'acquisition des 25.000 actions de la société AAS.

L'Associée Unique agréée, en tant que de besoin, les banques CIC OUEST et SOCIETE GENERALE, en qualité de nouveaux associés, en cas de vente forcée des actions nanties.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

Société GROUPE LECOMTE INDUSTRIES MECANIKES

Représentée par David LECOMTE, Président

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

